



Récupéré l'argent de 3 chèques d'une société en liquidation

Par **laurence 62190**, le **18/01/2017** à **13:11**

Bonjour je souhaiterais récupérer 210€ correspondant à 3 chèques émis à une entreprise en liquidation judiciaire depuis le 22 juillet 2016. J'ai fait opposition sur les 6 autres chèques pas de soucis. Doit-je porter plainte ? Merci d'avance.

Par **morobar**, le **18/01/2017** à **14:24**

Bonjour,
Porter plainte ?
Mais quel est donc le délit dont vous auriez été victime ?
C'est une affaire purement civile, il faut donc contacter l'administrateur de cette société.
Mais il est peu vraisemblable que vous obteniez un remboursement, cet administrateur va vous demander de produire votre créance à la liquidation, autant dire des papiers en pure perte.

Par **laurence 62190**, le **18/01/2017** à **15:11**

merci pour votre réponse mais c'est ma banque qui m'a conseillé de porter plainte pour que celle-ci puisse me rembourser car cette entreprise a été pressée de me débiter 3 chèques alors qu'elle était fermée depuis 3 mois.

Par **morobar**, le **19/01/2017** à **10:26**

Bjr,

Les chèques émis et signés sont fait pour être encaissés.

Demandez donc à votre conseiller bancaire la qualification du délit vous permettant de porter plainte.